

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/21

Objet : Modifications du coût horaire des Agents du S.M.A.D.E.S.E.P.

L'an deux mille onze, le 15 juin 2011, à 15h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 15 juin 2011

Date de convocation :
Le 26 MAI 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11

- pour : 11
- contre : 0
- abstention : 0

Secrétaire de séance :
Madame Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Représentants de l'Embrunais : Monsieur Jean-Pierre GANDOIS (Maire de Crots), Monsieur Marc ZANETTO (Maire de Saint-André d'Embrun), Monsieur Marc AUDIER (suppléant de Mme EYMEOD), Madame Christine MAXIMIN (Suppléante de M. BERNARD)

Représentant du Pays de Serre-Ponçon : Monsieur Richard ARZELIER (Suppléant de Mme SAUMONT)

Représentants du Savinois - Serre-Ponçon : Monsieur Daniel BOSQUET (1^{er} Adjoint du Sauze-du-Lac, suppléant de Madame GRECARD), Monsieur Jean-Claude FERMIER (Conseiller municipal de Savines-le-Lac), Monsieur Frédéric ARNOUX (Adjoint de Puy Sanières, Suppléant de Mme ROSSI)

Représentant de Chorges : Monsieur Claude VINCENT (Conseiller municipal)

Représentants du Conseil Général des Hautes-Alpes : Monsieur Bernard ALLARD-LATOURE, Monsieur Victor BERENGUEL

Etaient présents et invités :

Monsieur Michel BAUDRY (Conseiller communautaire de l'Embrunais), Monsieur Philippe CATELAIN (SPPSP), Monsieur Bernard ADAM (CDV 05), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Monsieur Grégory WAXIN (Comité de Promotion), Madame Jackie ANZIANI (Communauté de Communes Embrunais), Monsieur Gilbert TAVAN (FDSIGE), Monsieur Jean CAPELLA (CCIT 05).

Etaient représentés :

Madame Chantal EYMEOD (Maire d'Embrun), Monsieur Jean BERNARD (Maire de Baratier), Madame Catherine SAUMONT (Maire de Rousset), Madame Valérie GRECARD (Maire du Sauze-du-Lac), Madame Valérie ROSSI (Maire de Puy Sanières)

Etaient excusés :

Monsieur Joël BONNAFOUX, Monsieur Jean-Louis PONCET, Monsieur Michel ROY, Monsieur Richard SIRI, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bernard JAUSSAUD, Monsieur Christian GRAGLIA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Louis MASSOT, Monsieur Albert MOULLET, Monsieur Alain FARDELLA, Monsieur Jean-Claude FEUTRIER, Monsieur Alain DURAND, Monsieur Joël GIRAUD, Monsieur Henry PIGNOLY, Madame Stéphanie LAMOUREUX, Monsieur Michel LANFRANCHI, Madame Henriette MARTINEZ, Monsieur Dominique ROUX.





Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a pris, en 2009 et en 2010, deux délibérations pour fixer les coûts d'intervention des agents techniques et administratifs ainsi que des moyens techniques du S.M.A.D.E.S.E.P.

Ces coûts horaires ont été fixés en € TTC ; les interventions potentielles du S.M.A.D.E.S.E.P. pour le compte de tiers ayant toute chance d'être fiscalisées, il convient de les établir en HT.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tel que définis par arrêté n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 et les compétences matérielles auxquelles ils renvoient ;
- L'arrêté interpréfectoral n°2003-217-6 du 5 août 2003 modifié règlementant l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun ;
- La délibération n°2009-25 relative aux coûts d'interventions des moyens humains et matériels du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2010-32 relative aux coûts d'intervention des personnels administratifs du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- Le programme Interreg SILMAS conduit par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les prestations que cette dernière pourrait être en mesure de solliciter ;
- Le programme de coopération décentralisée envisagé par le S.M.A.D.E.S.E.P. à destination de la région du lac Tabsekt (Tizi Ouzou - Algérie)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 15 juin 2011 :

- **DECIDE** de fixer comme suivant le montant des indemnités relatives aux interventions des équipes techniques, d'un agent administratif, d'un chargé de mission et du directeur du S.M.A.D.E.S.E.P. et d'y appliquer annuellement une majoration indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation :
 - o Mobilisation du directeur : 60,00 € HT de l'heure
 - o Mobilisation d'un chargé de mission : 40,00 € HT de l'heure
 - o Mobilisation d'un agent administratif : 30,00 € HT de l'heure
 - o Mobilisation d'un agent technique : 30,00€ HT de l'heure
 - o Mobilisation de la barge : 30,00€ HT de l'heure
 - o Mobilisation de la vedette rapide : 20,00€ HT de l'heure
 - o Mobilisation de la mini-pelle et de la barge : 40,00€ HT de l'heure

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Victor BERENGUEL,

Président du S.M.A.D.E.S.E.P